

AVIS ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Grangeot de Romilhac »
déposée par la société SAS GSOLAIRE 14

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2024 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Narbonne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Grangeot de Romilhac ».

La surface clôturée est de 1,8 ha pour une puissance estimée à 2,1 MWc. Les panneaux sont fixes et de hauteur maximale 3,12 m. Le site comprend en outre un local technique de 18m², des pistes et une citerne.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 02 octobre 2024 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, désignant Mme Marie-Joëlle SANCHEZ, directrice administrative financière et juridique retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire chargée de conduire l'enquête publique et M. Michel BLAZIN, ingénieur de l'industrie et des mines, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête – services techniques 10, quai Dillon 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5732>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5732>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice (centrale photovoltaïque de Narbonne au lieu-dit « Grangeot de Romilhac »)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5732@registre-dematerialise.fr

Les communes concernées sont :

- Narbonne, siège de l'enquête, Fleury, Vinassan, Armissan, Coursan, Cuxac-d'Aude, Moussan, Marcorignan, Néviau, Montredon-des-Corbières, Bizanet, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Bages, Gruissan, Port-La-Nouvelle et Sigean.

La commissaire enquêtrice recevra les observations du public à la mairie de Narbonne – services techniques 10, quai Dillon - 11100 Narbonne :

- lundi 18 novembre 2024 de 09 h à 12 h ;
- mercredi 27 novembre 2024 de 09 h à 12 h ;
- mercredi 18 décembre 2024 de 09 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Narbonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est la SAS GSOLAIRE 14 , 50 rue Etienne Marcel – 75002 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Sarah PLANTEROSE par tél.: 06 02 09 89 57 ou par mail à l'adresse : sarah.planterose@gdsolaire.com